

VILLE DE CHALONNES-SUR-LOIRE

L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

Année 2023 - 2024



**ÉCOLE
SAINT-JOSEPH**



POURQUOI CE LIVRET D'ACCUEIL ?

DE 3 À 11 ANS >

Ce livret d'accueil a pour but de vous informer sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire municipal.

L'accueil périscolaire désigne les différents temps se déroulant en dehors des temps scolaires. L'équipe de professionnels municipaux assure une prise en charge cohérente de votre enfant, tout au long de sa journée.



TEMPS PÉRISCOLAIRES



Le matin avant l'école



Le soir après l'école

Un livret d'accueil est élaboré pour chaque école, car les horaires et l'organisation ne sont pas identiques. Cette organisation peut évoluer en fonction des conditions d'accueil mises en place à la rentrée.



FONCTIONNEMENT

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h15 - 8h45	(1) Accueil périscolaire	(1) Accueil périscolaire	(1) Accueil de loisirs extra-scolaire aux Goulidons	(1) Accueil périscolaire	(1) Accueil périscolaire
8h45 - 12h00	Classe	Classe		Classe	Classe
12h00 - 13h30	(2) Pause méridienne	(2) Pause méridienne		(2) Pause méridienne	(2) Pause méridienne
13h30 - 16h30	Classe	Classe		Classe	Classe
16h30 - 18h45	(1) Accueil périscolaire	(1) Accueil périscolaire		(1) Accueil périscolaire	(1) Accueil périscolaire

(1) Gestion par les services municipaux

(2) Gestion par l'Ogec



LE PÉDIBUS

Le pédibus permet aux enfants scolarisés à l'école Saint-Joseph d'aller en groupe à pied de l'école jusqu'aux services périscolaires, et inversement. Les enfants sont encadrés par les animateurs. Le pédibus est compris dans le temps d'accueil périscolaire du matin et du soir et facturé au quart d'heure.

Les enfants de moins de 6 ans sont accompagnés depuis la Maison de l'Enfance, 5 rue des Tonneliers, jusqu'à l'école Saint-Joseph, et trajet inverse le soir à 16h30.

Les enfants de plus de 6 ans sont conduits de l'ancienne école de musique, 6 avenue Gayot, à l'école Saint-Joseph, et trajet inverse le soir à 16h30.





L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

L'accueil périscolaire offre à l'enfant une transition en douceur entre la famille et la collectivité. C'est un moment de loisirs et de détente qui s'adapte à l'âge et au rythme de l'enfant.

Les enfants des classes maternelles sont accueillis au sein de la Maison de l'Enfance, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 7h15 jusqu'à l'ouverture de l'école et tous les soirs de 16h30 à 18h45.

Les enfants des classes élémentaires sont accueillis dans les locaux municipaux de l'ancienne école de musique, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 7h15 jusqu'à l'ouverture de l'école et tous les soirs de 16h30 à 18h45. L'accès s'effectue à partir du parking de la résidence Soleil de Loire.

À noter : une salle est mise à disposition les lundis et jeudis pour que les enfants puissent s'avancer sur leurs leçons.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nous pouvons accueillir votre enfant uniquement si vous l'avez inscrit aux services via l'Espace Citoyens.

En cas de trouble permanent ou temporaire dans la santé ou dans la vie quotidienne de votre enfant, merci d'en informer le service Périscolaire, ainsi que son établissement scolaire.

Les familles dont l'enfant fait l'objet d'un projet d'accueil individualisé (PAI) déclaré sont chargées de le signaler au responsable périscolaire.

LE CLAS : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

C'est un dispositif national favorisant l'épanouissement de votre enfant et la réussite dans sa scolarité. Le CLAS est proposé à des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires Joubert et Saint-Joseph.

Une équipe d'accompagnateurs bénévoles propose pour cela un temps et un lieu où votre enfant trouve l'appui d'un adulte qui l'aide dans ses apprentissages, tout en renforçant sa confiance en lui.

Le CLAS est une action construite en collaboration avec l'école.

RÉSERVATION & FACTURATION

L'inscription aux services municipaux et la réservation des créneaux pour l'année 2023-2024 seront accessibles en ligne sur l'Espace Citoyens à partir du 15 juin 2023.

www.espace-citoyens.net/espacecitoyenchalonnessurloire



RÉSERVATION

Les nouvelles familles doivent se créer un compte sur l'Espace Citoyens et compléter le formulaire d'inscription aux différents services municipaux.

Une fois l'inscription confirmée, les créneaux de présence de l'enfant sont à réserver au minimum 72h à l'avance sur le logiciel. Si vous rencontrez des difficultés, contactez le service périscolaire par courriel ou par téléphone.

En cas d'absence imprévisible, les parents s'engagent à prévenir la structure d'accueil le plus rapidement possible, de préférence le matin, avant 12h. L'école n'est pas le relai entre les parents et le service périscolaire.



FACTURATION

Les factures du service périscolaire sont à régler chaque mois à l'ordre du Trésor public.

Sauf contre-indication de votre part, vous recevrez une facture numérique à consulter sur l'Espace Citoyens.

Le paiement s'effectue :

- en ligne par carte bancaire, directement sur l'Espace Citoyens
- par prélèvement automatique mensuel (fournir un RIB au service comptabilité de la mairie)
- en espèces ou carte bancaire chez un buraliste agréé (à Chalonnes-sur-Loire : café des Halles, bar des Sports, bar des Voyageurs)
- par virement bancaire (voir références sur la facture)
- par courrier postal à l'ordre du Trésor public (par chèque, CESU ou chèque-vacances)

Service comptabilité de la mairie
tél. 02 41 74 10 81, puis taper 4
myriam.courtin@chalonnnes-sur-loire.fr



LES TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIFS APS 2023 MONTANT HORAIRE
Inférieur à 351	0,97 €
De 351 à 450	1,51 €
De 451 à 600	2,01 €
De 601 à 850	2,74 €
De 851 à 1050	2,97 €
De 1051 à 1250	3,25 €
De 1251 à 1500	3,33 €
De 1501 à 2000	3,47 €
Au-delà de 2000	3,60 €

Le goûter est compris dans le coût de l'accueil périscolaire du soir.

La facturation s'effectue au quart d'heure de présence, en fonction de votre quotient familial. Au-delà de 23h de présence hebdomadaire, il ne vous sera facturé que 15 % du taux horaire. Tout quart d'heure entamé est dû. Tout dépassement des horaires d'ouverture en cas de retard est pénalisé à hauteur de 5 € le quart d'heure.

Une majoration de +15 % est applicable aux enfants domiciliés hors commune.

Pour les parents d'enfants en maternelle : l'entrée de la Maison de l'Enfance est sécurisée avec une carte d'accès. En cas de perte, le remplacement de la carte est facturé 10 €.

VOS CONTACTS

Véronique COSNEAU
Référente périscolaire pour
l'école Saint-Joseph

Tél. 02 41 78 51 11

Courriel aps@chalonnnes-sur-loire.fr





L'ÉQUIPE PÉRISCOLAIRE


L'équipe périscolaire municipale est composée d'un responsable de site et d'une équipe d'animateurs professionnels. Les animateurs proposent chaque jour des activités de loisirs, artistiques, manuelles ou sportives.


Nous accueillons également des stagiaires et des intervenants extérieurs.

Maison de l'Enfance
Service Périscolaire

 02 41 78 51 11

 aps@chalonnnes-sur-loire.fr

 5 rue des Tonneliers
49290 Chalonnnes-sur-Loire

 Enfance Chalonnnes

L'accueil périscolaire est une structure de la Ville de Chalonnnes-sur-Loire soutenue par la Caf et la MSA.

